

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL 14 septembre 2021

Titulaires présents : BARDOULAT Jean-Pierre, BERNY Rémi, BONITHON Pierre, BOOCKENOOGHE Alain, CHAMOULEAUD Jean-Pierre, CHATEAU Philippe, CLAEYS Jean-Pierre, CLEMENT Patrick, COMBEAU Danielle, CONTAMINES Stéphane, DANIAU Christian, DELAGE Michel, ETIENNE Murielle, FERSING Jacques, FOUCHER Daniel, FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis, FRANCOIS Gwenhaël, GENINI Didier, GUILLIN Sylvie, HUGUENOT Yvan, LAVERGNE Marie-Claire, LEGRAND Xavier, LEHEMBRE Pierre-Yves, LOHUES François, MAZIERE Fabrice, PEULT Jean-Luc, PINTAUD Éric, RABARDY David, ROUHIER Guy, VIGNAUD Romain

Suppléants en situation délibérante : LEGRAND Xavier

Suppléants excusés : DECHANDON Daniel

Titulaires absents : CHAIGNE Danielle, Cordeau Joël, FOUGERE Josette, GARITEY Luc, MICHENAUD Françoise, NADAUD Stéphane, QUEMENT André, REYTHIER Fabien

Titulaires absents excusés : HENCHOZ Sandrine, GERVAIS Alexandre, SAGNE Annie

Secrétaire de séance : Mr MAZIERE Fabrice

Début : 19h00

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Syndical le 4 mai 2021.

Monsieur le Président ouvre la séance et ajoute deux points :

- Adhésion au SDEG 16
- Convention avec la région Aquitaine pour implanter et exploiter une station de mesures pour le suivi des nappes d'eau souterraines - reprise de la convention de la commune de la Rochefoucauld en Angoumois

I – Intégration Chasseneuil au 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Président indique au conseil syndical que la Préfecture a envoyé un courrier le 12 avril 2021 par rapport à la délibération D_2021_2_3 concernant l'adhésion de la commune de Chasseneuil sur Bonnieure au syndicat.

La Préfecture demande à la Commune de Chasseneuil et au SIAEP de redélibérer en exposant un document présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés en application de l'article L5211-39-2 du code général des collectivités territoriales.

La commune de Chasseneuil a demandé à Charente Eaux de réaliser ce document afin de pouvoir redélibérer.

Le Président expose que cette estimation des incidences de l'opération a été envoyée à tous les conseillers du comité syndical en même temps que la convocation au conseil de ce jour.

Il présente à nouveau ce document devant l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle que conformément aux statuts du syndicat du Karst de la Charente et au code général des collectivités territoriales, les demandes d'adhésion doivent être approuvées par le conseil syndical puis faire l'objet d'un accord des membres du syndicat par délibération concordante (majorité qualifiée des communes membres).

Monsieur le Président demande au conseil syndical de bien vouloir redélibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte l'intégration de Chasseneuil au 1^{er} janvier 2022

II – ACHAT TERRAIN LE MAS - SAINT SORNIN

Monsieur le Président explique que le terrain de la station de Surpression au lieu-dit LE MAS, commune de SAINT SORNIN, appartient à cette même commune.

Depuis l'adhésion de la commune au SIAEP, ce dernier exploite le surpresseur pour continuer à alimenter les abonnés de SAINT SORNIN.

Sur cette même parcelle se trouve un ancien puit pour l'eau potable, abandonné.

La commune demande de lui laisser ce puit pour qu'elle le mette à disposition des Jardins du Bandiat qui souhaite l'utiliser pour irriguer ses futures terres agricoles.

Le Président propose de borner le terrain afin de séparer le Surpresseur et le puit et de créer une clôture.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve par 29 voix et 1 abstention :

- La création d'un bornage et de créer une clôture
- Autorise le Président à signer tout acte notarié concernant l'opération

III – ADHESION CONVENTION DE SERVICE – CDG16. SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Mathieu GABILAN

- **Médecine du travail** : La surveillance et le suivi des conditions d'hygiène et de santé des agents sont imposés par la loi aux employeurs territoriaux. Le service médecine du Centre de Gestion, actuellement composé de 4 médecins, *suit déjà notre collectivité*.
- **Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité** : Toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit désigner (après avis du CST/CHSCT) un agent formé chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (CISST) dont le rôle est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la Fonction publique territoriale. L'agent CISST du CDG permet de répondre à cette obligation légale.
- **Conseil en hygiène et sécurité** : Afin d'accompagner et soutenir la collectivité dans sa politique et ses obligations en matière de prévention, de protection de la santé et d'amélioration des conditions de travail, le CDG propose un service de conseil en hygiène et sécurité.
- **Dispositif de signalement** : Depuis le 1^{er} mai 2020, les employeurs territoriaux, quelle que soit la taille de leur collectivité ou établissement, doivent mettre en place (après avis du CST/CHSCT) un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

À cette fin, le CDG16 propose une plateforme numérique pour permettre à l'adhérent de répondre à cette obligation légale dans le respect de l'anonymat, la confidentialité, la traçabilité et la protection des données personnelles.

La tarification est fixée selon un taux appliqué à la masse salariale N-1 de la collectivité :

Médecine du travail : **0,34%**

Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité : **0,03%**

Conseil en hygiène et sécurité : **0,02%**

Dispositif de signalement : plateforme seule : **0,01%**

Coût annuel estimé : **600.00€**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte l'adhésion à la Convention de Service - CDG16

IV – ADHESION A LA MISSION OPTIONNELLE ASSISTANCE SUR LOGICIEL DE GESTION DES MARCHES

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Mathieu GABILAN

« **Assistance sur logiciel de gestion des marchés publics** » [rédaction des pièces administratives du DCE, génération des documents associés à toutes les étapes de la procédure de passation...] incluant notamment :

- L'accès au tarif privilégié dans le cadre du partenariat avec l'éditeur
- L'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels
- La formation aux logiciels
- La participation aux clubs utilisateurs
- L'envoi de documentations et de listes de diffusion

COÛT ANNUEL : 3 986.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'adhésion à la mission optionnelle : Assistance sur logiciel de gestion des marchés

V – MISE EN PLACE DE COMPTE EPARGNE TEMPS

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Mathieu GABILAN

Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Le nombre total de jours inscrits sur le C.E.T. ne peut excéder 60 ; l'option de maintien sur le C.E.T. de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite.

Les jours concernés sont :

- Le report de congés annuels et les jours de fractionnement, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20.
- Le report de jours de récupération au titre de l'ARTT.

- Une partie des jours de repos compensateur (récupération des heures supplémentaires notamment) peut alimenter le C.E.T. sur décision de l'organe délibérant.
- Les congés d'accueil de l'enfant et de proche aidant dans la partie relative aux congés de maternité, de paternité, d'adoption ou de solidarité familiale.

La collectivité autorise l'indemnisation ou la prise en compte au sein du RAFP des droits épargnés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'adhésion au compte épargne temps.

VI – DEMANDE DE TEMPS PARTIEL

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Mathieu GABILAN

Madame Fromentin Axelle, actuellement en congé parental demande un temps partiel de 80 % à partir du 02 janvier 2022 soit un temps de travail de 13h au lieu de 16h par semaine.

Ce temps partiel peut-être de droit, suite à la naissance de son enfant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la demande de temps partiel de Madame Fromentin Axelle.

VII – DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Mathieu GABILAN

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territorial, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique du 07 mai 2021, le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les taux de promotions pour les avancements de grade.

VIII – CONVENTION DE SERVITUDE OPERATION SEIGELARDS

Un agriculteur chez qui une canalisation de l'opération Seigelards passe chez lui nous demande une indemnité.

La traversé du champ mesure environ 42 m linéaires.

Mode de calcul :

Surface de la bande de servitude (m²) X valeur vénal de la parcelle (€ /m²) X pourcentage appliqué (%) selon l'occupation du sol des terrains traversés soit : 84 m² X 0.484 € X 90 %.

Soit 36.59 € / m linéaire

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la convention de servitude.

IX – DEMANDE DE DEROGATION POUR LA FONT SAINT AUBIN

Le Président expose la demande de dérogation pour la station de la Font Saint Aubin.

Elle concerne la molécule ESA métolachlore sur le territoire de la Basse Vallée de la Tardoire et Bonnieure. Les teneurs dépassant régulièrement les limites réglementaires de qualité pendant plus de 30 jours cumulés pendant 12 mois, mais restant bien inférieur à la valeur sanitaire maximale (Vmax-50µg /L) établie par l'ANSES.

La durée de la dérogation est de 3 ans renouvelable une fois, si et seulement si des travaux ont été commencés.

Pour la réhabilitation de la Font Saint Aubin et la construction d'un traitement des pesticides, les maîtres d'œuvres ATMO et ICE EAU estiment les travaux à environ 3 200 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la demande de dérogation pour la Font Saint Aubin.

Nous souhaitons lancer une étude sélective des charbons actifs en grains.

Le test consiste à alimenter 4 colonnes de filtration Charbons Actifs Grain au rythme de la production de la Font Saint Aubin pendant 2 ans, avec de l'eau ultrafiltrée afin de sélectionner le charbon actif le plus efficace, de confirmer le dimensionnement des filtres CAG et de vérifier la durée de vie du CAG.

Coût estimé du test : 58 600.00 € HT pour 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la demande de dérogation auprès de la Préfecture
- Approuve le lancement de l'étude sélective des charbons actifs en grains pour la Font Saint Aubin.

X – TRAVAUX

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Bardoulat Jean-Pierre

- Branchements plombs – La Rochefoucauld en Angoumois

Encore une dizaine de branchements à reprendre.

- Petites opérations

Travaux Maine Charnier à la Rochefoucauld en Angoumois terminés (estimation 82 358.80 €)

Reste disponible : 78 000.00 € pour de prochains travaux

- Seigelards

Lot 1 : Lot Usine : Début des travaux le 27 septembre 2021

Lot 2 : Canalisation Seigelards – Mouton : Les travaux ont débuté le 19 juillet 2021 par les Arteaux à Saint Siers – environ 1 km de tuyaux posés / passage de La Bonnieure réalisé.

Lot 3 : Canalisation Seigelards – Château d'eau d'Araines : Début des travaux le 19 juillet 2021 par Val de Bonnieure – environ 2 km de tuyaux posés entre les Arteaux et le Château d'eau d'Araines.

Lot 4 : Création du surpresseur à Chez Courade : Début des travaux au surpresseur de chez Courade avancé à décembre 2021.

Lot 5 : Réhabilitation du château d'eau de Chez Courade : Réception travaux de la réfection du Château d'eau de chez Courade faite le 1^{er} juillet 202.

Enquête publique pour la servitude chez M. Bois : début le 13 septembre 2021, fin le 29 septembre 2021

- Travaux suite Appels à Projet Agence de l'Eau (30 % de subventions)

Tourriers / Aussac Vadalle / Saint Ciers

Entreprises sélectionnées (Maitre d'œuvre : Hydraulique Environnement)

Lot 1 : Tourriers le Bourg – Fenêtre et Aussac Vadalle rue du Chalet – La Belle Cantinière : 399 538.30 € HT

Lot 2 : Tourriers le Bourg – Villejoubert et Saint Ciers le Bourg – RD 363 : 344 938.30 € HT

- Travaux suite Appels à Projet Agence de l'Eau (30 % de subventions)

La Rochefoucauld en Angoumois / Agris / Saint Sornin / Yvrac

Marché en cours (Maitre d'œuvre : ATMO)

Lot 1 : La Rochefoucauld en Angoumois rue des Gaillaudes et Saint Sornin lieux dits Les Chaumes et le Couret

Lot 2 : Agris le Pont D'agris RD11 et Yvrac les Salles

Estimation des travaux : 790 000.00 € HT

- Marché à bons de commandes pour les Grosses Opérations (1 000 000.00 € HT sur 4 ans). 2 entreprises ont répondu. Choix de la société fin septembre.

- Réhabilitation Château d'Eau Le Poteau à Saint Germain de Montbron (subvention Agence de l'Eau 30 % sur 200 000.00 € HT). Nouvelle estimation à 300 000.00 € HT. Marché en cours de publication.

- Calcaire Petit Breuil

Demande d'une étude de faisabilité au Cabinet Merlin

Visite d'une usine de décarbonatation dans le Sud Charente prévue en octobre

XI – DIVERS

- DSP : Audition des candidats le 1^{er} octobre 2021
- Pour rappel : 1 seule délégation pour les ex-territoires
Secteur Puyreaux
Secteur Tardoire Bonniere et la Rochefoucauld en Angoumois
Secteur Saint Germain de Montbron
Chasseneuil sur Bonniere
- Créances irrécouvrables SAUR

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Fersing Jacques qui nous informe de l'augmentation des créances irrécouvrables justifiés par la Saur par le changement de leurs règles de calcul dans la gestion de leurs impayés comme suit :

1. *La règle comptable de constat de la charge impayée dans nos comptes, est passée de 3 ans à deux ans.*
 - *Auparavant nous provisionnions la dette pendant 3 ans (25% - 50% - 25%) et nous constatons l'irrécouvrable dès la 4^{ème} année*
 - *Désormais nous provisionnons la dette sur 2 ans (75% - 25%) et nous constatons l'irrécouvrable dès la 3^{ème} année, on a donc remonté d'un an le délai*

2. *Changement d'approche de SAUR sur la gestion des dettes*

- *Auparavant nous conservions les dettes en estimant qu'il subsistait toujours une chance de récupérer quelque chose*
- *Désormais nous apurons la dette, dès lors que nous sommes en possession d'un certificat d'irrecouvrabilité et qu'elle est provisionnée. »*

BVTB : 22 192.41 €

Chazelles : 3 360.46 €

Saint Germain de Montbron : 1 833.03 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les créances irrécouvrables

XII - QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses ce jour.

Fin : 20h00